

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 16 FEVRIER 2012

QUESTION N° 15

**COMPTE RENDU DES DEBATS DU CONSEIL LOCAL
DE SECURITE ET DE PREVENTION DE
LA DELINQUANCE DU 5 JANVIER 2012**

RAPPORT DE LA DIRECTION GENERALE

COMPTE RENDU DES DEBATS DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DU 5 JANVIER 2012

Anticipant sur l'obligation, pour les communes de plus de 10 000 habitants, de se doter d'un dispositif local de sécurité prévu par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité, le 2 mai 2006, la création du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et l'approbation du contrat local de sécurité.

Depuis l'adoption de ce dispositif, la loi du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure a renforcé le rôle du Maire comme acteur essentiel de la politique de prévention de la délinquance, en rappelant notamment que « les maires ont un rôle clé à jouer en matière de prévention de la délinquance et qu'il ne s'agit pas là d'une action subsidiaire de lutte contre l'insécurité, mais d'un mode d'action à part entière ».

Soucieuse de développer une évaluation pertinente des actions menées en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, la Ville a souhaité privilégier, en accord avec l'ensemble de ses partenaires, un rythme annuel des réunions du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Dans cette optique et comme les années précédentes, la séance annuelle du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance s'est tenue le 5 Janvier 2012 sous la présidence du Maire et en présence de l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques de sécurité et de prévention de la délinquance sur notre territoire.

En dehors de toute obligation légale ou réglementaire, le Maire souhaite par la présente informer le Conseil Municipal de la teneur de ces débats.

- En ouverture de séance, Madame Ceccaldi-Raynaud, Député-Maire de Puteaux a rappelé les bons chiffres puteoliens avec une diminution de la délinquance générale de 7% entre 2005 et 2011 et une baisse de 24% de la délinquance de proximité pour cette même période. En ce qui concerna le dispositif étendu de vidéo protection, outil incontournable de l'action des services de police, 166 caméras sont actuellement opérationnelles. Le partenariat entre les différents acteurs de la sécurité a également été renforcé par des échanges réguliers avec l'OPH et la signature d'une nouvelle convention de coordination entre la Ville et la Police Nationale en avril 2011. Cette convention a notamment pour objet de formaliser les opérations conjointes de sécurisation. Jusqu'à présent dotés de bâtons de défense et de bombes lacrymogènes, les agents de la Police Municipale sont en cours de dotation en armes de 4^{ème} catégorie. A ce jour, 16 agents portent une arme sur le terrain et la formation des agents, précédée d'une expertise médicale et psychique renforcée, se poursuit à l'Ecole de la Police Nationale de Oissel.

Action phare du contrat local de sécurité, la Maison du droit, ouverte depuis mars 2011, a accueilli 1 000 puteoliens, lesquels s'estiment satisfaits de l'action de cette nouvelle structure.

Avant de laisser la parole à Monsieur le Préfet, Madame le Maire a tenu à remercier l'ensemble des partenaires présents et en particulier Mme d'Auzac, le Commissaire Vautrin et Mme Marinot. L'attention de la Ville se porte en priorité sur l'intervention des forces de l'ordre et du milieu associatif sur l'information des femmes victimes de violences suite à l'adoption de la loi du 9 juillet 2011 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

- En ouverture, Monsieur Peyvel, Préfet des Hauts-de-Seine a insisté sur le fait que les bons résultats obtenus sur la commune en matière de délinquance découlaient d'une action efficace et de proximité des services de police et d'une réelle coproduction de la sécurité entre tous les acteurs.
- De son côté, Monsieur Rouchayrole, Procureur adjoint près le TGI de Nanterre a souligné la volonté du Procureur de la République d'apporter une réponse pénale effective et rapide pour les majeurs comme pour les mineurs en privilégiant les différents modes existant : comparution immédiate, alternative aux poursuites etc.
- Monsieur Menel, Vice-Président du Conseil Général délégué au personnel et à la sécurité publique a rappelé, la politique ambitieuse menée par le Conseil Général depuis 2005, l'aide aux forces de sécurité (polices, pompiers), le partenariat avec les collectivités pour les actions de prévention et l'aide aux victimes avec le financement de permanences dans tous les commissariats de Département.
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie a rappelé l'existence de relations étroites entre l'Education nationale et la Justice ainsi que l'élargissement du rôle des Chefs d'établissement relais notamment sur la problématique des élèves décrocheurs.

Tous les partenaires du CLSPD ont unanimement reconnu qu'il existait une réelle coproduction de la sécurité à Puteaux.

- Les Commissaires de La Défense et de Puteaux ont ensuite présenté le bilan de la Police nationale pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 15 décembre 2011.

En ce qui concerne la Circonscription de Puteaux, hors périmètre de la Défense :

La délinquance générale a baissé de 7% entre 2005 et 2011 et la délinquance de proximité a connu sur la même période une baisse de 24%.

1911 Faits de délinquance générale constatés en 2010 contre 1802 en 2011

816 délits de voie publique constatés en 2010 contre 728 en 2011

Sur la période de comparaison le taux d'élucidation chute légèrement en raison d'une baisse des effectifs affectés à l'unité judiciaire.

Le nombre de gardés à vue est également passé de 290 à 243 suite aux nouvelles dispositions de la loi d'avril 2011 qui rendent plus stricte la décision comme le déroulement de cette mesure de contrainte.

La délinquance de proximité a connu en 2011 une évolution pour certaines catégories de faits tels de les vols à main armée (7 faits), les vols avec violence (120 faits), les vols avec effraction (66 faits) et les vols à la tire (22 faits).

En réponse à ces évolutions, la mise en œuvre d'un plan anti vol à main armée ainsi que le renforcement des patrouilles de la BAC et des effectifs en tenue dans les secteurs les plus concernés (Haut de Puteaux et Bellini).

En ce qui concerne les atteintes aux personnes, les violences physiques non crapuleuses ont baissé de 18,25% sur la période de comparaison par contre les violences physiques crapuleuses ont augmenté de 12,92%.

Des actions quotidiennes sont mises en œuvre pour contenir ces faits notamment dans le haut de Puteaux, secteur le plus largement touché.

Les mineurs représentent 22% des mis en cause pour des faits de délinquance générale et 65% pour des faits de délinquance de proximité (vols à main armée, vols à la roulotte, vols à la tire). Ces mineurs proviennent principalement des circonscriptions voisines et sévissent près des établissements scolaires. La lutte contre ces actes demeure une priorité pour 2012.

La collaboration entre les opérateurs du CSU, les agents de la Police municipale et ceux de la Police nationale a permis une optimisation de l'utilisation de la vidéo protection qui est désormais un outil incontournable en matière de dissuasion et d'élucidation d'affaires judiciaires.

En 2011, la Police nationale a délivré 53 réquisitions judiciaires à la Police municipale aux fins d'exploitation d'images enregistrées principalement pour des faits de vols simples ou aggravés.

En ce qui concerne la Circonscription de la Défense :

L'analyse de la délinquance à La Défense permet de relever sur 11 mois ½ une baisse de la délinquance générale de 2% soit 2777 faits constatés en 2010 contre 2719 en 2011.

Le taux d'élucidation pour la ville de Puteaux demeure très élevé puisqu'il s'établit à 48% en 2011 contre 49,36% sur la même période en 2010.

La délinquance de proximité, désormais appelée, indicateur de pilotage des services, connaît une hausse de 6,32% du 1^{er} janvier au 15 décembre 2011, 622 plaintes ont été enregistrées contre 585 en 2010.

564 personnes ont été placées en garde à vue depuis le début de l'année 2011 soit une baisse de 8% par rapport à 2010 (616 personnes).

Il y a lieu de remarquer la diminution de la proportion des mineurs mis en cause en 2011 qui ne représentent plus que 17% (contre 22,61% en 2010).

L'année 2011 est marquée une augmentation des atteintes aux biens.

Les cambriolages ont beaucoup augmenté passant de 15 faits constatés en 2010 à 37 soit une hausse de 146,6%.

Les vols simples constituent la majeure partie de la délinquance locale.

Ces infractions, commises sans atteinte aux personnes, sont révélatrices de l'insouciance et du manque de précaution de nombreux usagers du site.

En 2011, 619 faits de cette nature ont été enregistrés contre 631 en 2010, soit 22,67 % du total des faits des crimes et délits.

Les atteintes aux personnes et plus particulièrement les vols avec violence connaissent une hausse marquante en 2011 de 25%.

Pour l'essentiel ces vols concernent les téléphones portables.

Les vols à l'arraché représentent désormais 150 infractions sur 2011 contre 120 un an plus tôt.

20 auteurs contre 14 ont été interpellés en 2011 portant le taux d'élucidation à 13,33%.

Les atteintes aux personnes et plus particulièrement les vols avec violence connaissent une hausse marquante en 2011 de 25%.

Pour l'essentiel ces vols concernent les téléphones portables.

Un intense travail est actuellement mené sous l'égide de la Préfecture des Hauts-de-Seine pour parvenir à la rédaction d'une convention de coordination qui lie les polices municipales des deux communes et la Police nationale.

Il s'agit avant tout par cette convention, de renforcer la présence humaine des forces de police sur un quartier très fréquenté, notamment au travers d'opérations conjointes de contrôle.

- M. Ballet, Maire-adjoint délégué à la sécurité publique et M. Surville, responsable de la Police Municipale ont ensuite présenté le bilan de la Police Municipale.

A ce jour, l'effectif de la Police municipal est de 64 agents.

Quatre entités complètent ce service :

- Un service administratif de 4 agents,
- Un Centre de Supervision Urbain, composé de 12 agents
- Des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), au nombre de 32,
- Une brigade « Parcs et Jardins » composée de 7 agents.

Soit 119 agents relevant directement du maire au service de la sécurité des puteoliens.

Compte tenu de l'évolution des missions de la Police Municipale et de la présence quotidienne des agents sur la Voie Publique, et en vue d'optimiser tant la sécurité publique que la celle des policiers municipaux, l'autorisation a été demandée d'étendre l'armement des policiers, limité jusqu'alors aux Tonfas (bâtons de défense à poignée latérale) et bombes lacrymogènes.

A la suite de l'acceptation de cette demande, les agents de la police municipale sont en cours de dotation d'une arme de 4^{ème} catégorie (un revolver chamberé 38 spécial) et de Lanceurs de Balles de Défense (flashball).

Cette dotation intervient selon le strict respect des modalités habituelles prévues, à savoir après une évaluation renforcée de la santé physique et psychique des agents et leur réussite à un cursus de formation complet, conformément au décret du 3 août 2007.

La Police municipale entretient une relation soutenue et institutionnalisée avec le partenaire incontournable qu'est la Police Nationale.

C'est cette relation qui a fait notamment l'objet de la signature d'une nouvelle convention de coordination le 15 avril 2011 avec la Police Nationale de PUTEAUX, une autre étant en cours de signature avec la Police Nationale de La Défense pour permettre notamment d'y officialiser les opérations conjointes de sécurisation sur les quartiers d'habitation.

La Police municipale participe également activement au plan anti hold-up appliqué dans le centre ville aux heures d'ouverture et fermeture des commerces avec des prises de contact.

Le développement de la vidéo protection

A la suite de l'autorisation qui avait été donnée au maire en fin du précédent mandat (mai 2005), un dispositif de vidéo protection urbain. a été mis en place. Ce dernier a fait l'objet d'une extension qui est devenue opérationnelle en décembre 2010.

Le nombre de caméras est passé à 81 caméras de surveillance de la Voie publique, 81 dédiées à la surveillance des parkings municipaux et 4 caméras dans le hall de la Mairie ce qui nous fait un total de 166 caméras et la durée de conservation des images est passée à 15 jours au lieu de 7.

En chiffres, la Vidéoprotection a vu son activité augmenter sur la période s'étalant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 novembre 2011. Sur 278 Mises à disposition, 140 incombent à la Vidéoprotection

Par ailleurs, la Police Municipale a transféré 483 images à la Police Nationale au cours des 11 premiers mois de l'année contre 458 en 2010.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Police Municipale a fait l'objet de 53 réquisitions judiciaires contre 22 par rapport à 2010, soit + 140 %.

Afin d'optimiser la sécurité des puteoliens, En concertation avec la Police Nationale de Puteaux, une deuxième extension de la vidéoprotection est envisagée permettant de couvrir toute la commune.

Cela nécessitera 46 caméras supplémentaires portant le nombre total de caméras sur la voie publique à 127.

Le 23 septembre 2010 a été décidé de créer un comité d'éthique qui sera chargé d'assurer le suivi et l'évaluation du système de vidéoprotection mis en place sur le territoire de la commune et permettant de recueillir l'avis de la population sur ce dispositif et de proposer toutes évolutions jugées opportunes

Enfin, à la vue du nombre d'enlèvements de véhicules sur le territoire de la commune, du nombre de procès-verbaux pour stationnement gênant et des résultats plus que positifs dégagés par le Centre de Supervision Urbain, il apparaît que la vidéo-verbalisation serait un dispositif rapidement complémentaire et dissuasif.

Par vidéo-verbalisation, il faut entendre les infractions liées au Code de la Route et plus précisément les infractions liées au stationnement, qui sont relevées par un agent assermenté par le biais de la vidéo.

L'objectif étant de rendre l'espace public accessible à tous en améliorant la fluidité du trafic et la circulation des transports en communs, des véhicules de secours et des transports de fonds, baisser l'insécurité routière en protégeant les piétons et les deux roues, limiter la pollution dus aux arrêts intempestifs et enfin lutter contre le stationnement anarchique.

- **Mme Marinot**, Principale du Collège Maréchal Leclerc et Chef d'établissement relais a précisé que Puteaux comptait plus de 2 300 élèves.

A Puteaux, les chefs d'établissements ont décidé de concentrer leur action dans 2 grandes directions.

En premier lieu, afin de lutter contre la violence et les conduites à risques, ils participent activement à la stratégie nationale de lutte contre le décrochage scolaire par le biais notamment de classes de remobilisation et de l'amplification de l'aide à la parentalité. La Mairie accompagne également les établissements dans le cadre de rencontres avec les entreprises et de l'organisation de forums.

Les procédures disciplinaires ont également été réformées afin de renforcer le respect des règles de vie dans et aux abords des établissements en partenariat, notamment, avec les Médiateurs.

Dans chaque établissement, des actions sont menées dans les domaines de la santé et à la citoyenneté (interventions d'un policier référent, opérations de sécurisation aux abords des

établissements, séances d'information et de prévention sur les conduites addictives, sur la prévention de la violence et sur l'éducation à la vie relationnelle).

Un plan particulier de mise en sûreté des élèves et personnels est également élaboré dans chaque établissement afin de préserver la sécurité de tous en cas d'accident de la circulation par exemple.

Le second axe d'intervention concerne l'éducation aux valeurs républicaines et l'éducation à la citoyenneté.

Parmi les actions menées, on peut citer la formation des jeunes dans le cadre du brevet de sécurité routière, délivré gratuitement (100% de réussite) en partenariat avec la Police Municipale, la formation aux premiers secours en partenariat avec la Croix rouge ou encore la mise en place d'une médiation par les pairs.

En partenariat avec la Mairie, les élèves participent au Conseil communal des jeunes, aux grandes journées commémoratives avec les anciens combattants, des enfants de 3^{ème} sont partis en voyage d'études à Berlin et ont écouté avec attention le témoignage de Rudolf Brazda sur la déportation des homosexuels durant la 2^{de} Guerre Mondiale.

- **Mme d'Auzac**, Directrice du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Neuilly, a présenté les missions de son association en matière d'information sur l'autonomie des femmes, spécialement celles victimes de violences. Cette association tient une permanence à la Maison du Droit.

- **M. Malvergne, Président de l'association « le Rendez-vous des Parents » a présenté son bilan 2011**

Création de l'association en novembre 2010 : avec un Conseil d'administration de 19 membres dont 11 parents et 6 partenaires/experts locaux

Appui pour la mise en place du Rendez vous des parents en décembre 2010: local mis à disposition à la Maison du Droit par la Mairie : lieu où se tiennent les instances, quelques séances de permanences, les petits-déjeuners du samedis matin...

Appui pour conduire les actions en avril 2011: une convention de partenariat avec la Mairie pour le financement de l'association

Un programme d'actions mené à bien par le biais de 9 conférences en 2011 sur les thèmes suivants :

- . la co-parentalité,
- . l'arrivée d'un enfant dans une famille,
- . les différences entre filles et garçons,
- . le dialogue en famille,
- . les dangers d'internet, les jeunes et l'argent,
- . l'aide aux devoirs, la notation et les acquis,
- . exercer son autorité : pas si simple

166 parents ont fréquenté ces réunions, 17 intervenants et partenaires ont été mobilisés.

Des permanences ciblées sont tenues :

. Permanence de conseils et d'écoute : animée par une psychologue, les mercredis après-midi
41 permanences, soit 185 entretiens et 233 personnes reçues

. Permanence de rééducation à l'écriture : animée par une graphothérapeute, 2 mardis soir/mois :

9 permanences, soit 20 entretiens et 15 personnes

. Permanence d'aide à la scolarité : animée par une enseignante, 2 fois en semaine :
41 permanences, soit 9 entretiens et 6 personnes reçues

De nouvelles actions sont testées :

. Les Petits-déjeuners du samedi matin : animés par un parent ou un couple référent, 1 samedi / tous les 2 mois :

Thèmes spécifiques : l'adoption , la gémellité, enfants diabétiques...

. Les Cafés des parents : animés par 3 professionnels des établissements secondaires sur Puteaux

Echanges avec les parents sur les relations école-familles

. Le Centre de ressources : constitué de fiches, d'articles, livres de référence, rapports, il doit devenir un lieu de connaissance pour tous !

- **Madame Bettoli, chargée de mission CLSPD a enfin présenté un Bilan de la maison du droit pour la période allant de mars à novembre 2011 et les principales actions proposées dans le cadre du contrat local de sécurité en 2012**

La Maison du Droit est un lieu d'accueil gratuit et permanent, offrant aux Putéoliens la possibilité d'obtenir une information sur leurs droits et obligations, une aide à l'accomplissement des démarches administratives ou juridiques, et, le cas échéant, une orientation vers les professionnels adéquats.

En effet, cette structure, dédiée à l'accès au droit, rassemble en un même lieu des professionnels du droit et du social (avocats, conciliateurs de justice, psychologue) et des associations spécialisées sur la famille, le logement, ou encore le soutien à la parentalité (ADIL, UDAF, CIDFF, etc).

Depuis l'ouverture de la Maison du Droit, 696 administrés ont téléphoné (soit 40%), 59 ont envoyé des courriels (soit 4%) et 972 se sont directement rendus sur place pour obtenir un rendez-vous ou obtenir une réponse immédiate (soit 56%).

Ceci représente 1728 prises de contact depuis l'ouverture de la MDD.

En plus des 1016 rendez-vous effectués, 403 cas ont été immédiatement traités par la coordinatrice.

Les partenaires de la structure :

- *Les avocats (3 permanences par semaine):*

2 permanences sont tenues par des avocats bénévoles.

Les avocats intervenant lors de la 3^{ème} permanence le font dans le cadre d'une convention liant la Ville au Barreau des Hauts-de-Seine. Ils sont 6 et interviennent selon un planning de rotation imposé par le Barreau.

- *Les Notaires (1 permanence par semaine) :*

Les deux études de la commune, « Strock - Klepping - Ganem Cohen » et « BETTA » interviennent gratuitement en alternance.

- *Les Conciliateurs de Justice (2 permanences par semaine) :*

Deux conciliateurs de Justice reçoivent les administrés deux matinées par semaine. Il s'agit d'une activité bénévole.

- *Le spécialiste du droit des étrangers (1 permanence par semaine):*

Un universitaire met gratuitement ses compétences au service des administrés.

- *LE CIDFF¹ (1 permanence par semaine) :*

¹ CIDFF : Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles

Une juriste spécialisée en droit de la Famille intervient une fois par semaine, dans le cadre d'une convention liant le CIDFF à la Ville.

- *L'ADIL² (1 permanence par mois) :*

Une juriste spécialisée en droit immobilier (copropriété/locatif) intervient dans le cadre d'une convention liant l'ADIL à la Ville.

- *L'UDAF³ (1 permanence par semaine, hors médiations) :*

Une médiatrice reçoit les familles une fois par semaine. Elle intervient dans le cadre d'une convention liant l'UDAF à la Ville.

En 2012 seront proposées les actions suivantes, dans le cadre du contrat local de sécurité :

- Création d'un groupe de travail pour mettre en place un conseil des droits et devoirs des familles
 - Lancement d'une veille éducative
 - Réalisation de clips vidéos avec une classe de 3^{ème} sur les conduites addictives en présence de deux réalisateurs (découverte des métiers du cinéma...)
 - Mobilisation dans le cadre de la sécurité routière avec notamment la reconstitution d'un accident....
-
- **Mme Baba**, Directrice générale de l'OPH de Puteaux, s'est félicité du partenariat avec la Mairie pour étendre la vidéo protection au patrimoine de l'OPH et mettre en place un CSU dédié qui sera inauguré prochainement.
 - **M. Exposito**, Directeur du service jeunesse de la Ville s'est réjoui des apports ludiques et de l'implication des différentes actions menées en matière de sécurité et de prévention de la délinquance en matière de découverte et d'apprentissage pour les jeunes putéoliens.
 - **M. Capdevielle**, Président de l'APAC, s'est réjoui de l'absence de vols pendant les fêtes de fin d'année grâce à l'action des forces de Police.
 - **MM Le Cor et Botineau**, Proviseurs des lycées Agora et Voilin se sont félicités de l'excellente collaboration entre les différents acteurs de la sécurité et souhaitent encore améliorer la collaboration entre les établissements et la protection judiciaire de la jeunesse et l'aide sociale à l'enfance.
 - **Un représentant de la RATP** a fait état d'une augmentation des faits de délinquance dans les transports en commun, notamment entre 17 et 22 heures, avec une sensibilité particulière pour la ligne de bus 159, passant par Nanterre.
 - **Le responsable du service de l'aide sociale à l'enfance** du Conseil Général a mis en avant le dynamisme de la Ville dans sa politique de prévention concernant les

² ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

³ UDAF : Union départementale des Associations Familiales

mineurs, et exposé deux projets de partenariat avec l'Education Nationale (exposition sur la vie adulte et matinée destinée aux parents).

Concluant la réunion, Madame le Maire a salué l'action de l'ensemble des acteurs et notamment du Commissaire Vallot, muté sur un autre territoire, comme celle de Madame Bettoli, et s'est félicitée de la coproduction de la sécurité publique à Puteaux par ces partenaires.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de cette communication.

LE CONSEIL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du 2 mai 2006 relatives à la création du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et à l'approbation du contrat local de sécurité,

Vu le rapport de la Direction générale,

Considérant que le Maire souhaite informer le Conseil municipal de la teneur des débats du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qui s'est réuni le 5 Janvier 2012,

Vu le rapport de la Direction générale

DELIBERE

Article unique : Prend acte de la communication des débats du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance du 5 janvier 2012.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résident outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.